

Voici le deuxième numéro du bulletin de la Table québécoise sur l'herbe à poux. Le présent numéro porte notamment sur le fauchage, méthode de contrôle efficace si elle est appliquée en respectant certaines conditions. Utilisée particulièrement sur les abords routiers, cette méthode de contrôle des herbes hautes est largement utilisée par les municipalités à des fins esthétique et de sécurité. Comment être plus efficace pour améliorer le bien-être des citoyens allergiques à l'herbe à poux? Vous trouverez dans ce numéro des trucs simples et des pistes de solutions nouvelles essayés par le ministère des Transports du Québec.

Vous pouvez utiliser Le Flash herbe à poux comme tribune pour faire connaître vos bons coups, vos pratiques et vos expériences reliés à l'herbe à poux. De cette façon, vous en ferez bénéficier l'ensemble des municipalités du Québec en plus d'enrichir les échanges provinciaux. Communiquez avec nous pour le numéro de septembre 2000.

Élisabeth Masson, Table québécoise sur l'herbe à poux
Direction de la santé publique de la Montérégie, (450) 928-6777 poste 4051

CAPSULE-SANTÉ

Les personnes allergiques à l'herbe à poux ne devraient pas arracher la plante lorsqu'elle est en fleurs pour éviter d'accentuer leurs symptômes. Les personnes non allergiques peuvent par contre continuer à arracher l'herbe à poux mais les plants doivent être placés dans des sacs en plastique pour éviter la dispersion du pollen.

TRUCS POUR RÉDUIRE VOS SYMPTÔMES D'ALLERGIE À L'HERBE À POUX



- Gardez les portes et les fenêtres fermées surtout la nuit puisque l'herbe à poux émet son pollen tôt le matin. Sortez plutôt après une pluie alors que les grains de pollen sont encore collés au sol.
- Une ventilation centrale ou un climatiseur avec filtre à manche, filtre HEPA ou filtre électrostatique peut être efficace, à condition que les filtres soient propres et en bon état.
- Par temps sec, ensoleillé et venteux, évitez les activités extérieures tôt le matin, puisque ces conditions sont très favorables à la dispersion du pollen.
- Évitez de manger des bananes et des melons durant la pollinisation, ces fruits donnent des allergies croisées avec l'herbe à poux.
- Évitez la fumée de tabac, la poussière et l'air très pollué qui aggravent les symptômes d'allergie.
- Vous pouvez aussi planifier des vacances au mois d'août dans des régions où il n'y a pas d'herbe à poux (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord, Saguenay-Lac-St-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Nord du Québec).

ATTENTION AUX MÉDICAMENTS !

- Certains médicaments contre l'allergie peuvent avoir des effets secondaires néfastes ou interagir avec certains médicaments prescrits. Il faut donc s'informer auprès de votre pharmacien ou votre médecin avant de les prendre.
- Les médicaments contre l'allergie peuvent prendre un certain délai avant d'agir. Il ne faut donc pas conclure qu'un médicament n'est pas efficace avant de l'avoir utilisé pendant une période de temps suffisante. Il faut aussi le prendre de façon régulière pour obtenir une efficacité maximale.

PLUSIEURS VÉGÉTAUX EN CAUSE



Les symptômes associés à l'allergie à l'herbe à poux représentent 75% de tous les symptômes des allergies saisonnières.

Toutefois d'autres types de pollens provoquent la fièvre des foins (rhinite allergique saisonnière). Leur calendrier de dispersion dans l'environnement est très différent.

Les sources de pollens

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
			aulne								
			bouleau								
			chêne								
			érable								
			hêtre								
			peuplier								
					herbacées						
						herbe à poux					

Prévisions quotidiennes pour Québec, Montréal et Ottawa;
Site Web : <http://www.meteo-media.com/features/pollen>

QUE FAIRE POUR LUTTER CONTRE L'HERBE À POUX ?




Le **fauchage** demeure sans contredit la méthode de contrôle la plus utilisée. Cette méthode est généralement pratiquée sur les abords de routes et sur les divers terrains municipaux. D'après un sondage effectué en 1997 auprès des municipalités en Montérégie, seulement 41 % d'entre elles semblent faucher au bon moment, soit à la **dernière semaine de juillet** suivi d'une autre coupe à la **fin du mois d'août**. Le fauchage des abords de routes se fait en moyenne à deux reprises au cours de la saison estivale, mais rarement aux dates idéales pour diminuer la densité des plants et réduire l'émission de pollen dans l'air. De plus, en fauchant trop haut, plusieurs petits plants ne sont pas atteints. La hauteur de coupe idéale se situe **entre 2 cm et 5 cm**. Le fauchage est aussi largement pratiqué dans les parcs et les terrains municipaux, mais ces terrains ont une fréquence d'entretien plus élevée, ce qui permet un meilleur contrôle de la plante même à son stade de floraison.



Le ministère des Transports a ajusté les périodes de coupe en fonction du développement de l'herbe à poux. Les coupes ont lieu entre le 25 juillet et le 7 août de même qu'entre le 25 août et le 7 septembre. Bien que la hauteur de coupe souhaitable est de 5 cm, le ministère des Transports, lors de la révision de la norme 1602 en 1999, a précisé que la hauteur ne doit pas dépasser 7,5 cm sur les deux premiers mètres de l'accotement.

PROJET DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Le ministère des Transports du Québec a entrepris en 1998 un projet de gestion écologique de la végétation aux abords des autoroutes. Un des objectifs du projet vise à réduire l'émission de pollen de l'herbe à poux le long des autoroutes tout en diminuant l'entretien et les coûts s'y rattachant. Actuellement, le sel de déglacage utilisé l'hiver et les tontes de l'été favorisent la croissance de l'herbe à poux en éliminant la compétition des autres plantes. Le projet vise à ajuster les pratiques de fauche en éliminant les tontes systématiques, sauf sur les deux premiers mètres à partir de la chaussée où une tonte très rase est effectuée. Les trois tronçons de 3 km où ces nouvelles pratiques sont mises à l'essai sont les suivants:

-  autoroute Henri IV (municipalités de Québec, Sainte-Foy, Val-Bélair),
-  autoroute 40 (entre Cap-Santé et Donnacona)
-  autoroute 20 (Saint-Hyacinthe).

Pour obtenir plus d'information, communiquez avec Monsieur Jean-Pierre Beaumont, Ministère des Transports, (514) 873-5890.

L'HERBE À POUX... EN FRANCE, MÊME COMBAT !

Originaire d'Amérique du Nord, l'herbe à poux est signalée sporadiquement en France depuis le 19^e siècle. Plusieurs colloques et réunions scientifiques se tiennent annuellement et des campagnes d'arrachage sont organisées dans diverses régions par l'Association Française d'Études des Ambrosiées (AFEDA).

Un premier département français, l'Isère, a émis un règlement relatif à la lutte à l'herbe à poux stipulant son élimination au plus tard le 1^{er} août. Cette mesure s'applique également aux gestionnaires des domaines publics de l'État ainsi qu'aux exploitants de chemins de fer, routes, etc..

Cette nouvelle réglementation n'est pas sans préoccuper les gestionnaires de grands terrains. Par exemple, la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF) doit entretenir plus de 30 000 km de corridors ferroviaires qui traversent toute la France. Les prochains mois nous indiqueront dans quelle mesure ce règlement sera appliqué et comment les gestionnaires de grands terrains et corridors entendent faire la lutte à l'herbe à poux. C'est à suivre...

Le Flash Herbe à poux est réalisé par la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de la Montérégie
Rédaction : Anne-Marie Goulet et Elisabeth Masson, module environnement-sécurité, Direction de la santé publique de la Montérégie, Suzanne Fortin, M.D., Direction de la santé publique de Lanaudière; François Gauthier, Hydro-Québec
Mise en page et révision de textes: Ginette Charbonneau, Claude Poulin, Direction des communications, RRSSS Montérégie
Juillet 2000

Le bulletin Flash Herbe à poux et les coordonnées des membres de la Table québécoise sur l'herbe à poux sont disponibles sur le site Web de la Direction de la santé publique de Montréal-Centre : <http://www.santepub-mtl.qc.ca> à la section Environnement et santé.

Québec 
Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Ministère des Transports

Ministère des Affaires municipales
et de la Métropole

 **Hydro
Québec**

 RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
MONTÉRÉGIE

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE,
DE LA PLANIFICATION ET DE L'ÉVALUATION

